



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Direction des Relations avec les Collectivités  
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

Grenoble, le **24 SEP. 2021**

### **Information sur la consultation des collectivités**

pour le dossier de demande de déclaration d'utilité publique présenté par le Conseil départemental de l'Isère dans le cadre du processus d'évaluation environnementale relatif au projet d'aménagement de sécurité de la RD 1075

Le Conseil départemental de l'Isère a déposé auprès de mes services un dossier de demande de déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement de sécurité de la RD 1075, sur la section col du Fau – col de la Croix Haute.

Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, les collectivités ont été saisies en application des articles L.122-1 V et R.122-7 du code de l'environnement, la commune de Roissard ayant accusé réception du dossier le 13 juillet 2021. A l'issue du délai réglementaire de deux mois, aucun avis n'a été transmis par la collectivité.

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, la présente information sera jointe au dossier d'enquête publique et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère.

Le préfet

*Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général*

  
**Philippe PORTAL**